

DÉPARTEMENT
<b>LOIRE</b>
CANTON
<b>RIVE DE GIER</b>
COMMUNE
<b>RIVE DE GIER</b>

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 26/05/2025

Reçu en préfecture le 26/05/2025

Publié le

ID : 042-214201865-20250521-DEL\_2025\_045-DE



La date de publication est la date de réception par la préfecture

Nombre de Conseillers en exercice : 33  
Présents : 25  
Votants : 33

**Séance du 21 mai 2025 à 19h00**

Le Conseil Municipal de la commune de Rive-de-Gier, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Vincent BONY, Maire.

Délibération :  
**N° DEL\_2025\_045**

**Date de convocation :**

**Étaient présents**

M. Vincent BONY, Mme Caroline BENOUMELAZ, M. François TAMBUZZO, Mme Marlène ESTEVEZ, M. Julien CHANELIERE, Mme Céline CLAUDE, M. Ridha GUICHARD, Mme Carole TAMBUZZO, M. Jean POINT, Mme Fatiha BOUZAGHAR, Mme Pascale FOURNIER, Mme Isabelle CHAUVE, M. Laurent GONZALES, M. Christophe TOTEL, Mme Saloi EL OUNI, Mme Esther BONCORI, Mme Djemila BOUAOUD, Mme Séverine REYNAUD, M. Jean-Pierre GRANATA, M. Jean-Louis FONTBONNE, Mme Anne-Marie GAUDENCIO, Mme Katy BORREGO, M. Damien LEFORT, M. Frédéric MARINELLI, Mme Fanny LASSABLIERE

OBJET :  
DRE\_CONVENTION\_CLAS\_CENTRE\_SO  
CIAL\_HM

**Ont donné pouvoir**

Joséphine CALTAGIRONE (pouvoir à Katy BORREGO)  
Thierry ALVAREZ (pouvoir à Jean POINT)  
Leila MECHTAR (pouvoir à Fatiha BOUZAGHAR)  
Alexandre PETIAUX (pouvoir à François TAMBUZZO)  
Nasira DEBBAH (pouvoir à Anne-Marie GAUDENCIO)  
Jean-Louis VALENTE (pouvoir à Damien LEFORT)  
Nadia MEBARKI (pouvoir à Jean-Pierre GRANATA)  
Cendrine BARLET (pouvoir à Séverine REYNAUD)

**Secrétaire de séance** : M. Julien CHANELIERE

**Rappel et référence(s) :**

Vu la loi n° 2005-32 du 18 janvier 2005 article 128 de programmation pour la cohésion sociale qui définit les objectifs du programme et les principes généraux de sa mise en œuvre,  
Vu le décret n° 2005-1014 du 24 août 2005 relatif aux dispositifs d'aide et de soutien pour la réussite des élèves à l'école,  
Vu la circulaire DIV (Délégue Interministérielle à la Ville) du 27 avril 2005 relative à la mise en œuvre des programmes 15 et 16 du plan de cohésion social,

**Contenu :**

Depuis septembre 2024, le CCAS de Rive de Gier, porte le DRE (Dispositif de Réussite Éducative). Démarche soutenue par la dotation de la Commune au CCAS et de l'État via la Politique de la Ville (DDETS).

Le CCAS est engagé sur le suivi administratif et financier du dispositif et la Direction Enfance Éducation de la commune assure la mise en place opérationnelle et les orientations.

Aussi, dans le cadre de la mise en place de parcours pour les enfants et jeunes intégrant le DRE, il est proposé :

- une convention tripartite : Centre social Henri Matisse – Ville de Rive de Gier - CCAS de Rive de Gier, permettant à des enfants du Dispositif de Réussite Éducative (DRE) d'intégrer les groupes du Contrat Local d'Accompagnement Scolaire (CLAS) du centre social Henri Matisse.

Cette convention sera reconduite tacitement par année scolaire – avec bilan annuel – et soumise à la reconduction du dispositif DRE par le CCAS de Rive de Gier.

Le CLAS propose – en période scolaire - un soutien scolaire ludique (jeux, bricolage, ateliers) avec une aide méthodologique aux devoirs, favorisant l'ouverture culturelle et personnelle des enfants à travers la réalisation de projets collectifs.

Le centre social Henri Matisse s'engage à accueillir jusqu'à 3 enfants du DRE pour chaque groupe CLAS (élémentaire et collège), tandis que le CCAS de Rive de Gier permet l'accompagnement de ces enfants par des animateurs(trices).

**Point financier :**

La prestation d'accompagnement sera réalisée par la Ville de Rive de Gier, via 2 animateurs(trices) périscolaire. Les heures sont réparties sur les périodes scolaires, soit sur un maximum de 273h par année scolaire, au regard de la réalisation du projet CLAS (cf. convention).

La prestation ci-contre sera facturée au CCAS de Rive de Gier, par la Ville de Rive de Gier, selon les modalités suivantes :

Périodicité : semestrielle

Modalités :

Sur production d'un état des frais engagés (charges et 1% de frais de gestion) par la Direction Enfance Education,

- le CCAS émettra un mandat au compte 6215 - Personnel affecté par la commune membre du GFP (Groupement de communes à Fiscalité Propre).

- la Commune émettra un titre au compte 70843 - Mise à disposition de personnel facturée au CCAS/CIAS.

**Proposition :**

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser monsieur le Maire à signer la présente convention entre le Centre Social Henri Matisse, la Ville de Rive de Gier et le CCAS de Rive de Gier.

**Le Conseil municipal adopte à l'unanimité la présente délibération**

**Le Maire,  
Vice-Président de Saint-Etienne Métropole,  
Vincent BONY**

**Le secrétaire de séance,  
Julien CHANELIERE**